



Modification #2

LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST D'APPORTER DES PRECISIONS AU DEVIS TECHNIQUE.

VEUILLEZ TENIR COMPTE DE LES RÉPONSES CI-DESSOUS, DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE SOUMISSION.

Q7. Pour les charges raccordées aux panneaux « CDS sous-sol », « CDS Haut-fourneau » et « B » existants, est-ce que tous les disjoncteurs requis sont existants et ré-utilisés? Les seuls nouveaux à fournir pour les panneaux existants sont ceux des notes 6 et 9; c'est bien ça?

R7. Fournir uniquement les disjoncteurs demandés aux plans. Beaucoup de disjoncteurs existants sont à réutiliser dans le cadre du projet.

Q8. Le nouveau panneau « CDS/1 » au Haut-fourneau est alimenté par le transformateur 75KVA existant mais celui-ci alimente déjà un panneau. Pouvez-vous me fournir des détails sur le nouveau raccordement (et modification de l'existant)?

R8. Le panneau existant CDS est à démolir et les charges existantes sont transférées dans le panneau CDS/1. Voir la grille du panneau pour les charges à réalimenter.

Q9. Que signifie la note 2? (Fournir et installer une provision de cadenassage sur tous les disjoncteurs impliqués dans ce projet.)

R9. Une provision de cadenassage sont deux barquettes montées de part et d'autre du disjoncteur pour permettre l'installation d'un cadenas.

Q10. Pour les démarreurs magnétique ne portant pas la note 5 ci-dessous (Prévoir protection de 15A dans le démarreur magnétique), aucun fusible ou disjoncteur n'est requis (au démarreur). C'est bien ça?

R10. Les démarreurs arrivent toujours avec fusibles, contacteur et relais de surcharge.

Q11. Les notes sur les produits de référence sont-elles pour mentionner une qualité requise? Les équivalents de d'autres fabricants sont acceptés?

R11. Les produits équivalents à la référence sont acceptés.



Q12. Certains équipements ont des démarreurs magnétiques combinés et d'autres similaires sont des « non-combinés ». C'est ok?

R12. Effectivement, il y a des combinés et des non combinés. Fournir tel qu'indiqué sur les plans.

Fin de la section.

**LA DATE DE FERMETURE DES SOUMISSIONS DEMEURE LE MERCREDI,
30 AOÛT 2017 – 14H (HAE).**

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Une copie signée de cet addenda doit accompagner chaque soumission. Si votre offre a déjà été soumise svp signer et faxer la modification ainsi que toute autre modification à l'appel d'offres à ce bureau avant la clôture de la soumission. Télécopieur : 418 649-6971.